

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 MARS 2021

Administration générale

1. La séance extraordinaire, qui a été dûment convoquée par le directeur général et secrétaire-trésorier, a été ouverte à 20 h et se déroule en présentiel, mais en l'absence de public en raison de la situation sanitaire en vigueur. La séance est enregistrée et sera mise en ligne sur le site Internet de la Municipalité. Tous les élus sont présents.
2. Chacun des élus ayant renoncé à l'avis de convocation, l'ordre du jour a été adopté à l'unanimité et ce, après y avoir ajouté un point relativement à une demande de soumission publique pour l'entretien des chemins en hiver.
3. En administration générale, il n'y avait pas d'information supplémentaire à transmettre.

Sécurité publique

4. Il n'y avait pas de sujet pour décision dans le secteur de la sécurité publique et la conseillère répondante, madame Claire Boucher, n'avait pas d'information supplémentaire à donner.

Transport

5. Le pont d'Allard permet à la route provinciale 349 de franchir la rivière du Loup à la limite entre Saint-Paulin et Saint-Alexis-des-Monts; depuis que le ministère des Transports a émis une limitation de poids des véhicules pouvant y circuler, **les camions transportant du bois doivent emprunter un détour qui les fait emprunter le chemin du Bout-du-Monde** et le détériore rapidement par la même occasion. À cet effet, et puisque dans le contexte le chemin municipal est devenu un chemin à double vocation au sens du programme d'aide à la voirie locale du Ministère, il a conséquemment été résolu à l'unanimité de lui demander une aide financière et ce, pour une longueur de 2,09 km à compenser.
6. En tenant compte de l'offre de services de la firme *Génicité* qui avait acceptée en septembre 2018 concernant la fourniture de services professionnels d'ingénierie, notamment pour **la réfection du chemin du Bout-du-Monde**, et tenant compte aussi que certains travaux établis par la planification prévue alors ont déjà été réalisés, il a été résolu à l'unanimité d'octroyer le mandat à *Génicité* de remettre à jour et de compléter la partie du dossier concernant le chemin du Bout-du-Monde, de procéder à la demande de subvention au ministère des Transports concernant la double vocation de ce chemin municipal et ce, pour être en mesure d'aller en appels d'offres pour réaliser les travaux nécessaires à cet endroit. Les frais relatifs à

ce mandat sont 5 900 \$, plus 1 500 \$ s'il est requis de gérer l'appel d'offres; les taxes applicables sont en sus.

7. Concernant **l'achat conjoint d'une traceuse de ligne avec la Municipalité de Charette et la Municipalité de Saint-Barnabé**, il a été résolu à l'unanimité d'accepter l'entente intermunicipale proposée quant au partage des frais d'acquisition et des dépenses d'entretien et les autorisations nécessaires pour la signer ont été données.
8. Il a été résolu à l'unanimité de mandater *H.P. Terrassement*, de Saint-Tite, afin que soit effectué **le balayage mécanique des rues des périmètres urbains de la Municipalité**, et ce en même temps et au même taux horaire que pour la Municipalité de Charette et la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton, soit 115 \$, taxes en sus.
9. Étant donné que **le contrat en vigueur pour l'entretien des chemins en hiver se termine avec la saison hivernale 2020-2021**, il a été résolu à l'unanimité qu'un appel d'offres public soit effectué afin d'obtenir des soumissions à cet effet en fonction des différentes options proposées soit une saison, trois saisons, cinq saisons ou une saison avec tacite reconduction.
10. Pour le secteur du transport, il n'y avait pas d'information supplémentaire à donner.

Hygiène du milieu

11. Comme il a été convenu, *l'Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche (OBVRLY)* tiendra une rencontre par visioconférence, le 9 avril prochain, pour l'élaboration du plan directeur de l'eau municipal.
12. Puisque le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs offrira gratuitement des plants d'arbres de nouveau cette année, lesquels seront disponibles par l'intermédiaire de *l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice*, il a été résolu à l'unanimité de effectuer une demande pour en obtenir et ce, afin de tenir **une distribution de plants d'arbres à la population** dans le cadre du mois de mai, le *Mois de l'arbre et des forêts*. Parallèlement, le projet municipal implique qu'une certaine quantité de ces plants soit affectée **à un projet de plantation ciblée sur plusieurs terrains municipaux**, ou autre, et ce dans le même ordre d'idées que le projet *Arbre-Évolution* auquel la Municipalité avait dû renoncer.
13. Dans le dossier de la caractérisation de certains secteurs du territoire en lien avec le plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC de Maskinongé, il a été résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de services professionnels de la firme *Groupe Synergis* pour **la caractérisation de milieux humides** sur le secteur du développement résidentiel du chemin de la Robine / chemin des Pins, le secteur du développement projeté du chemin des Allumettes et le secteur du chemin du Canton-de-la-Rivière. Le coût total de l'opération s'élève à 8 720 \$, taxes en sus.

14. Toujours dans le dossier de **la caractérisation de milieux humides de secteurs du territoire**, et puisque les principaux propriétaires privés concernés avaient déjà été consultés quant à leur participation à cette caractérisation, et qu'ils ont accepté d'y participer en connaissant la répartition des coûts au prorata des montants décrits dans l'offre de services professionnels du *Groupe Synergis*, il a été résolu à l'unanimité d'adopter le mode de partage des coûts proposé. La part de la Municipalité est de 2 000 \$, taxes applicables en sus.
15. Il a été résolu à l'unanimité qu'**à partir du samedi 1er mai, soient rouverts l'écocentre municipal et le bloc sanitaire au 4-coins.**
16. En hygiène du milieu, il n'y avait pas d'information supplémentaire à transmettre.

Santé et bien-être des citoyens

17. Il n'y avait pas de sujet pour décision dans le secteur de la santé et du bien-être des citoyens mais le conseiller répondant, monsieur Mario Lessard, à signaler que dans le dossier de la modification du système de chauffage centralisé à l'église, la SADC de la MRC nous a informés qu'elle assumera pour la Municipalité les coûts des deux premières étapes figurant à l'offre de services de la firme *Multi-Énergie Best inc.*, lesquelles représentent une somme de 2 750 \$, taxes en sus.

Aménagement, urbanisme et zonage

18. Il n'y avait pas de sujet pour décision dans le secteur de l'aménagement, de l'urbanisme et du zonage et le conseiller répondant du secteur, monsieur André St-Louis, n'avait pas d'information supplémentaire à donner.

Culture et loisirs

19. Il n'y avait pas de sujet pour décision dans le secteur de la culture et des loisirs et le conseiller répondant du secteur, monsieur Jacques Frappier, n'avait pas d'information supplémentaire à donner.

Autres sujets

20. La séance ayant lieu à huis clos, et aucune demande ou question écrite n'ayant été reçue, il n'y a pas eu de parole au public.
21. Par vote unanime, à 20 h 09, la séance a été levée.